

Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 19 septembre 2022 «Conseil hybride»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 10 présents, 14 représentés

20 membres de droit et invités : 08 présents

Présents : Mme Béatrice Aucouturier, Mme Elisa Baron, Mme Véronique Bertile, M. Pascal Combeau, Mme Sarah Dupont, M. Maamoun Fikri, M. Ludovic Garrido, M. Nader Hakim, M. Nicolas Monceau, Mme Virginie Peltier, Mme Isabelle Planquart, M. Romain Roussel.

Etaient représentés : Mme Florence Aubry-Caillaud, Mme Anne Bailanger, M. Luc Derepas, Mme Isabelle Gorce, Mme Valérie Malabat, M. Gaël Piette, M. Yann Raison du Cleuziou, Mme Nathalie Roret, M. Jean-Christophe Saint-Pau, Mme Laure Sautonie-Laguionie, M. Stéphane Schott, M. Sébastien Tournaux, M. Baptiste Tranchant, Matthieu Vincens de Tapol.

Membres de droit et invités présents : M. Hugo Flavier, M. Régis Frenzel, Mme Marie-Cécile Guerin, Mme Sophie Pedrosa, Mme Béatrice Polder, M. Jérôme Porta, Mme Valérie Pottier, Mme Stéphanie Roussel.

Etaient excusés : M. Alexandre Charbonneau, Mme Charlotte Claverie-Rousset, Mme Marie-Christine Guillemet, M. Fabrice Hourquebie, M. Xavier Prévost.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal

Madame Bertile, Administratrice provisoire de la faculté, soumet à validation des membres du conseil le procès-verbal de la séance du conseil de faculté du 04 juillet 2022.

Monsieur Roussel souligne que dans le développement du point 3a, est mentionné par erreur un partenariat avec le tribunal judiciaire et la Cour d'Appel. La convention est en effet conclue entre l'UB, le Tribunal administratif de Bordeaux et la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Le procès-verbal sera corrigé en ce sens avant diffusion sur le site de la faculté.

Le procès-verbal du conseil de la faculté du 04 juillet 2022, tenant compte des remarques, est adopté.

2. Vie institutionnelle

Madame l'Administratrice appelle l'élection de la vice-doyenne licence à l'ordre du jour. Madame Elisa Baron a rempli jusqu'ici la fonction de directrice de la licence, fonction qu'elle a elle-même occupé jusqu'à la réception de l'arrête de nomination du président d'université pour la fonction d'administratrice provisoire de la faculté, début juillet. Madame Baron, seule candidate, est proposée pour la succéder.

Madame Baron informe qu'elle s'est engagée dans le conseil de faculté, qu'elle a assumé quelques mois la fonction de directrice de la licence et elle est honorée de pouvoir remplir cette nouvelle fonction. Elle souligne la quantité de travail au sein de l'équipe décanale et l'importance de pourvoir tous les postes de la direction.

Il est convenu que sur les bulletins de vote distribués soit noté « pour » « contre » ou que le bulletin soit sans inscription. Les deux membres du conseil en distanciel donneront leurs réponses sur la boîte courriel de la secrétaire du conseil.

Madame Baron est élue à l'unanimité de 24 voix.

Madame l'Administratrice informe que l'élection de Madame Baron vice-doyenne licence, laisse vacante la fonction de la direction de la licence. Cette direction n'étant pas soumise à une élection selon les statuts de la faculté, il s'agira d'une nomination sur proposition du doyen et dans ce cas de l'administratrice provisoire et le conseil de faculté donne un avis sur la nomination.

Elle propose Monsieur Mattéo Bartolucci, maître de conférence en droit public, pour occuper la fonction de directeur de la licence.

Madame Baron précise que son absence à ce conseil est due à un engagement de longue date dans le cadre d'un Colloque à Lyon.

La nomination de Monsieur Mattéo Bartolucci reçoit un avis favorable à l'unanimité.

3. Liste des responsables de mention et parcours

Madame l'Administratrice rappelle que la modification de la liste des responsables de mention et parcours n'est pas soumise à validation. L'information au conseil est faite à chaque début d'année universitaire.

Monsieur Hakim informe que la liste de responsables de mention et parcours est mise à jour à la demande des équipes pédagogiques et des anciens responsables.

Madame l'Administratrice mentionne uniquement les changements apportés à la liste :

Madame Baron est responsable de la mention Licence droit Pessac, et du parcours L1 et L2

Monsieur SCHU prend la responsabilité de la L3 parcours Sciences politique.

Madame Amélie Gogos-Gintrand codirige avec Madame Zeidenberg La licence pro Métiers de l'assurance.

Monsieur Guillaume Drouot codirige avec Monsieur Julien Valiergue le Master droit des affaires mention droit des affaires approfondi.

Monsieur Jean Sagot-Duvaurox est responsable du Master droit de la coopération économique et des affaires internationales.

Monsieur Guillaume Drouot codirige avec Monsieur Julien Valiergue le Master droit privé et droit privé approfondi.

Madame Pauline Gervier co-dirige avec Monsieur Garrido la mention de Droit public et droit et pratique du contentieux public

Yann Raison du Cleuziou est responsable de la Mention science politique le master pensée et politique du changement.

Cette liste est à l'ordre du jour du prochain conseil du collège.

4. Modification des maquettes

a) Maquette DU Psychocriminologie

Madame Guerin informe qu'il s'agit de modifier les modalités d'examen. Deux épreuves sont prévues

- Une première épreuve écrite de trois heures, remplacera les six épreuves par module d'une heure, afin de poser des questions de réflexion.

- Une deuxième épreuve d'une heure, plus scolaire, afin de donner la possibilité de rattrapage aux candidats qui auraient échoué à la première épreuve.

La modification de la maquette de psycho-criminologie est adoptée à l'unanimité.

b) Maquette *SGAT*

Monsieur Hakim informe que les modifications effectuées dans cette maquette, ce début d'année, sont applicables dès à présent. En effet, ce diplôme de master trilingue relevait d'un accord informel avec l'université Bordeaux Montaigne. L'UBM a assuré jusqu'ici des volumes très importants pour les cours de langues : 80 heures de cours par langue, par année, pour les deux années de master, ainsi que les langues rares offertes aux étudiants dans le cadre du diplôme. Ce master de science politique est un débouché naturel pour les étudiants de LEA de l'UBM, seuls à avoir le niveau de langue requis pour l'intégrer. La nouvelle équipe dirigeante a souhaité revoir l'accord tacite. Afin d'assurer les cours de langue, le VP finances a demandé le financement d'un poste PR localisé à l'UBM ; cette condition n'est pas envisageable. Par conséquent, la faculté a décidé de rapatrier les langues principales au sein du collège DSPEG : Anglais, Espagnol et Allemand. Toutefois, la faculté est restée en tractation avec l'UBM jusqu'au mercredi 14 septembre, sans succès. Madame Roussel, directrice du département de langue, a proposé des solutions dans l'urgence, pendant la période estivale, afin de permettre l'enseignement des langues. Cependant, il est impossible d'assurer le même nombre d'heures et toutes les langues initialement prévues. Ainsi, soixante-dix heures de cours sont créées au département de langues afin d'assurer les langues principales. Concernant le maintien des langues rares, l'accord tacite a permis d'intégrer un étudiant dans un groupe existant à l'UBM sans obliger à une création de cours. L'UBM a demandé un versement de 6000 euros par étudiant pour les langues rares. La proposition de l'UBM aurait amené à créer 70 heures supplémentaires assurées par des vacataires, afin de maintenir des cours de japonais, chinois, et russe pour un public très réduit voire un seul étudiant. Il précise que, dans l'intérêt des étudiants, le master est financé actuellement, au-delà du seuil de financement prévu et rappelle qu'il existe 51 parcours de master à la faculté de droit et science politique de Bordeaux. Il souligne qu'il s'agit d'une mesure transitoire. Une nouvelle version de la maquette sera présentée devant le conseil pour la rentrée 2023.

Monsieur Combeau demande si la communication est rompue avec l'UBM et à combien s'élève la diminution du nombre d'heures de langues.

Monsieur Hakim répond que la politique de la nouvelle direction de l'UBM bloque toute communication. L'UBM a contraint la faculté à une gestion en interne de la formation en langues de diplômes UB, à partir de cette année, afin de ne plus s'exposer aux désagréments devant être traités dans l'urgence. La faculté a été obligée de diviser par deux le nombre d'heures de langues principales et de ne pas ouvrir les cours des langues rares. Il souligne, la date tardive de la proposition de l'UBM, le montant exorbitant du devis de l'UBM et la bonne volonté dans les solutions apportées par le département de langue et la faculté, 70 heures de cours furent créées afin de continuer à offrir un master trilingue.

Monsieur Monceau souligne que depuis sa création, le vivier de ce master dans la plus grande majorité est constitué d'étudiants issus des formations LEA de l'UBM. La faculté a noué des liens importants avec l'équipe pédagogique de langue de l'UBM dans ce cadre-là. La modification de la maquette conduit effectivement à diviser par deux le volume horaire de langue pour les deux semestres de M1 et le premier semestre de M2. Les cours d'anglais dédiés passent de 40 heures à 20 heures par semestre en anglais, espagnol et allemand. La modification de la maquette soumise au conseil porte sur le premier et second semestre du M1 et sur le premier semestre du M2.

Monsieur Hakim souligne que ce volume de 20 heures n'est pas un choix dogmatique.

Les 20 heures retenues permettent de conserver la physionomie générale du master tenant compte des contraintes des enseignants et de l'agenda des emplois du temps entre-autres.

Madame Roussel précise qu'il a fallu s'appuyer sur l'existant en langue rallongeant le semestre pour l'espagnol et l'allemand de trois séances supplémentaires. Les 70 heures de cours créées ont permis la création d'un groupe de langue SGAT que pour les cours d'anglais du Master 1 et Master 2 du diplôme. Monsieur Monceau précise qu'à l'UBM les étudiants intégraient aussi autres des cours mutualisés avec des étudiants provenant de plusieurs masters de l'UBM y compris en espagnol. Le seul cours dédié était l'anglais. Il ajoute qu'il y a 30 étudiants admis et 25 inscrits en M1 et 25 en M2.

Madame l'Administratrice souligne la situation des étudiants de master 2 ayant fait une langue rare en M1 et ne pouvant pas poursuivre à moins de s'inscrire par ailleurs notamment dans un DU/Cours du soir à l'UBM.

Monsieur Hakim explique que le VP finances de l'UBM en charge de ce dossier a vu la formation, uniquement, sous un angle financier. Aucune discussion été possible ni avec le président, ni le VP offre de formation, ni avec les responsables de LEA.

Monsieur Monceau informe de la proposition co-habilitation avancée afin régler des questions financières avec l'UBM.

Monsieur Hakim ajoute que la proposition visée une solution pérenne. L'intérêt que l'UBM a porté à cette proposition n'est plus à l'ordre du jour.

Madame Roussel souligne le rôle du département de langue assurant ce service avec un maximum d'économie.

Monsieur Hakim attire l'attention sur les délais avancés à cette automne, pour la modification des maquettes de master. En effet, avec la mise en place de la nouvelle plateforme « Trouver mon master » les responsables de diplôme souhaitant reformer leur formation devront anticiper. La maquette du master SGAT bénéficie cette année de plus d'heures afin de lui permettre de conserve son identité elle sera représentée au conseil avec les modifications permettant de revenir à une normalité budgétaire.

La modification de la maquette SGAT dans les conditions mentionnées est adoptée à l'unanimité.

c) Modalités de Validation d'Acquis Licence Bayreuth

Monsieur Porta en codirection de la licence Bayreuth depuis un an avec Madame Roussel, présente les modalités de validation des acquis pour la double licence en droit français-droit allemand. Il informe, que la faculté vient de constater sa première promotion de cette double licence, unique : licence française et licence allemande. Il est prévu que la première année les étudiants français soient à Bordeaux et les Allemands à Bayreuth. La deuxième année, les étudiants français et allemands soient tous à Bayreuth et la troisième année les étudiants allemands et français soient tous à Bordeaux. Cependant, la loi applicable aux diplômes diverge entre les deux universités, selon les années et malgré la marge de manœuvre prévue dans l'accord. Il y a effectivement un problème de comparaison entre les études de droit en Allemagne conçus de manière différente et les études en France. En effet, en Allemagne les étudiants sont libres dans la construction de leurs études pouvant passer les épreuves au fur et à mesure ; ils choisissent l'ordre, le moment et le nombre de fois de passage de la matière y compris s'ils veulent la repasser alors qu'elle est déjà validée. Le système français est un système de compensation de matière selon la construction de la maquette. La difficulté se situe en L2 à Bayreuth, qui offre la possibilité de passer une matière jusqu'à trois fois dans un délai d'un an. Cependant, devant un cas, la solution fut est d'inscrire au conditionnel en L3, les étudiants arrivant de Bayreuth, amenés à repasser les matières dans les quel ils n'ont pas eu la moyenne et de faire passer les épreuves au mois de septembre octobre et novembre afin d'épurer la situation des ceux inscrits en L3 sous condition. Ils confirment ainsi leur passage en L3 ayant validé toutes les matières à Bayreuth, dans le cas contraire sont rebasculées en L2 en filière générale avec un système d'équivalence. Il précise que la convention avec Bayreuth entérine la procédure. Le règlement tient compte donne aussi une marge de manœuvre pour les étudiants français, donnant la possibilité à un étudiant qui ne réussit pas une matière allemande, au regard de l'ensemble de son dossier, de passer en L3.

Les modalités de validation des acquis de la licence Bayreuth reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

5. Conventions

a) *Avenant à la convention avec l'IEP*

Monsieur Brisson souligne qu'il s'agit du renouvellement de la convention du double diplôme du master expertise en affaires publiques / droit public des affaires et non pas d'un avenant. La modification importante dans le texte, est l'adoption de la convention pour trois ans supplémentaires. Il attire l'attention sur l'annexe pédagogique de cette convention. En effet, dans ce master ouvert à l'apprentissage, l'enseignement professionnalisant pris en charge par science po jusqu'ici, sera désormais pris en charge par le CFA et relèveront du SGSE de l'université. Il fait remarquer la difficulté technique imposée par cette modification notamment la création des codes afin de pouvoir payer les enseignements.

Le master compte 25 étudiants dont 23 en apprentissage.

Le renouvellement de la convention de double diplôme est approuvé à l'unanimité.

b) *Convention avec Vilnius*

Monsieur Flavier rappelle que le projet de Monsieur Grellois, sous l'égide de l'ambassade de France à Minsk a permis à l'université de Bordeaux de délivrer aux étudiants biélorusses un DU de science politique en trois ans et un master 1 jusqu'en 2001. Suite à la fermeture par le gouvernement biélorusse de tous les instituts en Biélorussie, la formation a migré à Vilnius au centre francophone SHS au sein de l'université Biélorusse en Lituanie. Le projet de convention propose une formation en droit à partir de la licence envisagée sur quatre ans (L0, L1, L2, L3) et visant les exilés biélorusses (43 entretiens sont en cours) ainsi que de l'ouvrir aux étudiants français parmi ceux qui s'inscriront sur Parcoursup. La filière serait sélective pour les étudiants français avec une capacité d'accueil de 10 étudiants alors que la capacité d'accueil totale de formation est de 150 places. Sur le plan administratif les étudiants inscrits sur Parcoursup relèvent de la faculté de droit et le centre francophone qui compte trois personnels deux co-directeurs : un biélorusse, un français, et un volontaire international possédant un diplôme de master 2 en droit ou un doctorant en droit.

Il ajoute que c'est une collaboration héritée de l'ambassade de France en Biélorussie, de l'ambassade de France en Lituanie, et de l'institut français en Lituanie. La L0, débute cette année et correspond à une année de renforcement linguistique délivré par le centre francophone en discipline SHS et les étudiants ne sont pas formellement inscrits à Bordeaux. L'inscription est prévue dès la L1. La convention reprendra les termes du parcours international prévu pour les qataries et sera adapté au contexte local. Les français suivront la licence en 3 ans, La L1 ouvrira à la rentrée 2023 et rejoindront les biélorusses qui auront terminé la L0. L'objectif de la formation est de participer à l'internationalisation des formations, à une fonction sociale (les biélorusses sont exonérés de tous les frais y compris la CVC) et à la diplomatie scientifique. La formation vise former de juristes généralistes en droit international, droit comparé, une compétence régionale, des cours de sociologie et de science politique et des cours d'économie tous les semestres à compter du second semestre de la L1. Il comportera une unité de renforcement linguistique pour les biélorusses pris en charge par le centre francophone et proposant de permettre aux étudiants français qui le souhaitent de poursuivre l'unité de formation renforcement linguistique en russe et en anglais, en plus qui ne conditionnera pas l'obtention du diplôme.

Il souligne que l'impact financier pour la faculté de droit de l'université de Bordeaux est nul. Le ministère des affaires étrangères, ambassade expertise France prennent en charge la formation à 100% de 275.000 € par an. Pour la période de mars à mars. Dans le cadre de cette formation seront lancées des invitations aux professeurs, docteurs et doctorants. Les cours seront rémunérés par le centre francophone à hauteur de 1000 € :

- Pour les cours supérieurs à trente heures, est prévu le voyage l'hôtel et une semaine à Vilnius. L'enseignant fera un cours de 20 h en présentiel et le reste à distance.

- Pour les cours inférieurs à 30 heures sont prévus en distanciel.

Il souligne l'existence de deux types maquettes celles destinée aux francophones via Parcoursup et celle adressée aux non francophones.

Il informe qu'il présentera la maquette devant les sections pour informer de l'existence de missions et de les institutionnaliser.

La convention avec Vilnius est approuvée à l'unanimité.

6. Demande de subvention à la Faculté

a) DJCE

Madame l'Administratrice souligne que cette demande est adressée par les étudiants à la faculté mais il s'agit d'une demande d'autorisation à verser une subvention de 3500 € sur la ligne du diplôme. Le budget pour l'organisation du gala de remise de diplôme de la promotion DJCE s'élève à 5050 €.

Monsieur Hakim souligne la mauvaise formulation de la demande et interroge sur la nécessité de requalifier et voter la demande comme une demande d'autorisation à verser la somme demandée.

Madame l'Administratrice propose de reformuler la demande pour l'autorisation de versement de 3500 € permettant l'organisation du gala DJCE.

Le conseil vote à l'unanimité sur une autorisation à verser la somme à partir de la ligne du master.

7. Questions diverses

Madame l'Administratrice soumet deux questions diverses

b) Start'U

Tout d'abord, Start'U. Madame l'Administratrice rappelle qu'elle a porté ce projet de l'école d'été et remercie les membres extérieurs du conseil de faculté représentés à cette séance. Elle parle de l'enthousiasme et l'accueil réservé aux étudiants de la faculté de droit par les juridictions et institutions. La rentrée de 430 étudiants fut un succès. Elle informe qu'un questionnaire de satisfaction est envisagé.

c) Le calendrier de l'élection de l'équipe décanale

Ensuite, elle poursuit avec le calendrier des élections, rappelant que la direction actuelle est en fin de mandat. En effet, les élections des membres du conseil auront lieu le 24 novembre 2022. Le conseil de faculté qui suit les élections est prévu le 12 décembre. Selon les différentes contraintes de la procédure suivront : l'élection du doyen et la nomination des personnalités extérieures.

Elle rappelle les dates de prochaines séances du conseil sous son mandat : les 17 octobre et 21 novembre.

Monsieur Frenzel souligne un mauvais paramétrage pour l'option sport en L1, ce qui a conduit à une perte de plusieurs centaines d'étudiants, et l'absence d'équité entre les options.

Madame l'Administratrice propose prochainement l'ouverture de la réflexion sur les UE transverses.

Madame l'Administratrice clôture la séance du conseil à 15h39.